

L'emploi dans l'Yonne

Analyse des évolutions : 4T2022 - 4T2023

Dans ce numéro :
Le département
Les arrondissements
Zoom sur l'intérim

Les effectifs salariés permanents en baisse sur un an dans l'Yonne

Les effectifs salariés hors intérim du secteur privé enregistrent une baisse sur une année glissante dans l'Yonne de - 0,5 % soit - 360 postes. Sur la même période, les effectifs progressent de + 0,3 % en région et de + 0,8 % au niveau national.

Seul le tertiaire ne perd pas de postes

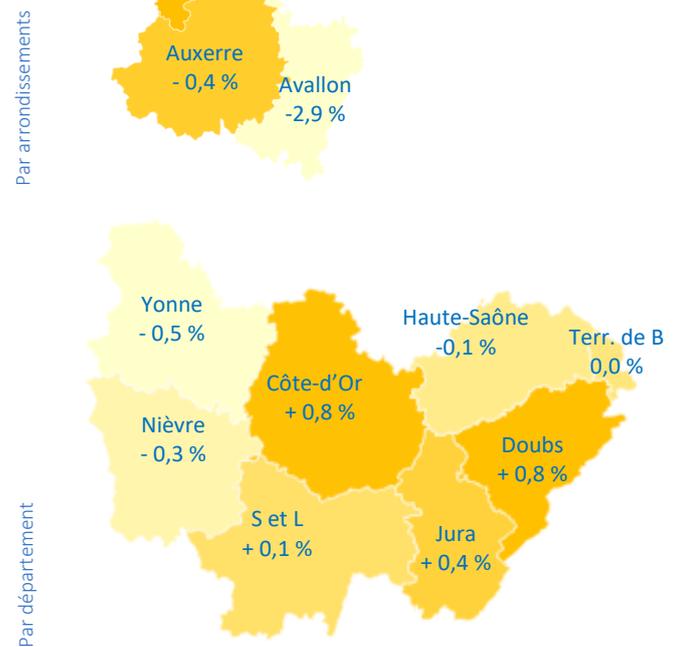
Sur un an, dans l'Yonne, seul le tertiaire ne perd pas de postes avec un niveau qui reste quasiment stable dans les services comme dans le commerce. Les autres secteurs sont davantage en difficulté et perdent des salariés. Sur un an, la baisse s'établit à - 60 postes (soit -1,1 %) dans la construction. Elle est encore plus marquée dans l'industrie qui perd plus de 320 postes en un an soit - 1,8 %.

L'arrondissement de Sens reste dynamique

L'arrondissement de Sens parvient à maintenir ses effectifs sur un an. A l'inverse, celui d'Auxerre présente des fragilités (- 0,4 %) notamment dans le secteur de l'industrie. La baisse se poursuit dans l'arrondissement d'Avallon affectant tous les secteurs d'activité soit au total environ 220 postes perdus sur un an.

- 360 postes permanents perdus en un an
- Seul le tertiaire ne perd pas de postes
- Des difficultés plus marquées dans l'arrondissement d'Avallon

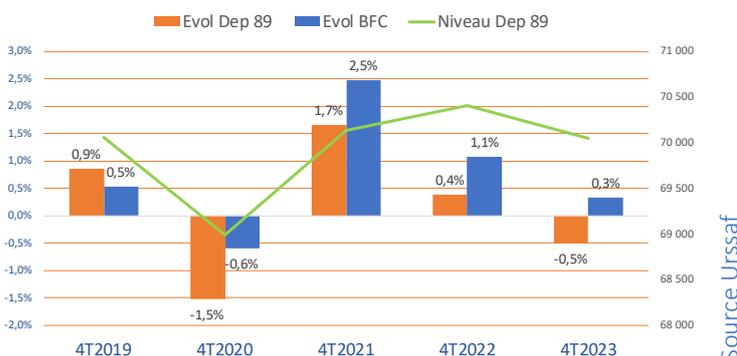
Variation (en %) des effectifs salariés hors intérim 4T2022 - 4T2023



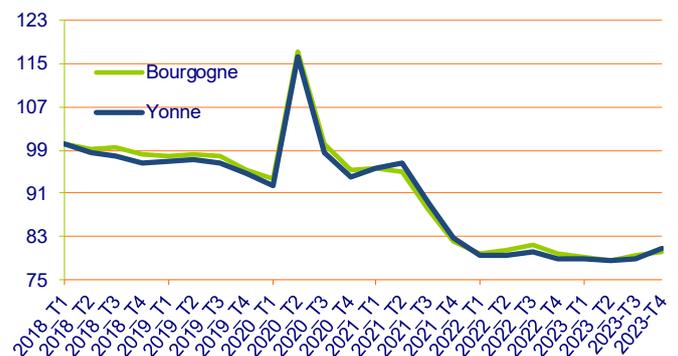
Variation annuelle par secteur d'activité



Evolution de l'emploi salarié privé en glissement annuel



Evol. Trim. du nb de demandeurs d'emploi cat. A



Source Pôle Emploi-Dares, STMT, traitements Dares
* données corrigées des variations saisonnières

Sur une année glissante, l'emploi permanent (c'est-à-dire hors intérim) icaunais affiche une baisse (- 0,5 %). Seul le tertiaire ne perd pas de postes et parvient à rester stable. Le département affiche un niveau d'emplois proche de celui constaté avant la crise sanitaire.

Les effectifs dans l'industrie repartent à la baisse...

Dans le **secteur industriel**, les effectifs sont en baisse sur un an dans le département. Cette baisse est plus marquée qu'en région : -1,8 % dans l'Yonne contre - 0,1 % en Bourgogne-Franche-Comté. Dans l'Yonne, l'industrie est le seul secteur à ne pas avoir retrouvé son niveau d'emplois d'avant la crise sanitaire : plus de 700 postes perdus entre fin 2019 et fin 2023. Les difficultés sont très présentes dans certains secteurs industriels notamment dans la fabrication de matériel de transport (- 180 postes sur un an) ou les industries plastiques (- 140 postes). A l'inverse, l'industrie chimique progresse avec une hausse de + 50 postes en un an dans le département.

... comme en région, la construction rencontre des difficultés

Comme en région, après deux années de hausse, la **construction** rencontre des difficultés dans l'Yonne et perd des postes sur un an (- 60 postes soit -1,1 % contre - 0,9 % en région). Le secteur subit notamment l'impact de la hausse des taux d'intérêt entraînant la baisse des ventes. Les bons résultats des années précédentes permettent au secteur d'afficher un volume d'emplois supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

... le commerce stabilise ses effectifs

Comme en région, sur un an, les effectifs dans le commerce restent stables. Ces résultats dans le département s'expliquent par une hausse dans le commerce de réparation automobile dont les effectifs progressent de + 2,7 % (soit + 70 postes) masquée par les baisses dans le commerce de gros et de détail.

... le dynamisme dans les services ralentit

Sur un an, comme le commerce, le secteur des **services** reste stable dans l'Yonne alors que le secteur progresse au niveau régional de + 0,9 %. Compte-tenu des bons résultats enregistrés après la crise sanitaire, le secteur présente un volume d'emplois supérieur à celui d'avant la crise sanitaire (+ 230 postes entre fin 2019 et fin 2023). Sur un an, les plus fortes hausses sont constatées dans l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 80 postes). A l'inverse, le secteur des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie ou encore celui du transport et l'entreposage présentent des baisses respectives sur un an de - 110 et - 80 postes.

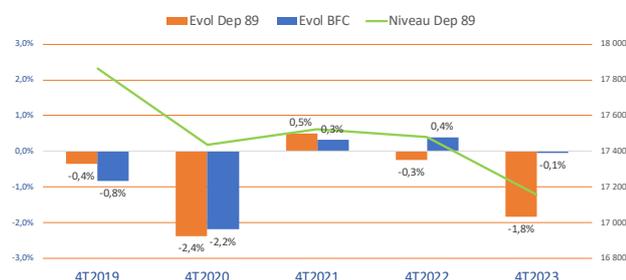
L'emploi salarié privé par arrondissement

Données Brutes	Auxerre		Avallon		Sens		Yonne	
	4T2023 (en millier)	Evol. ann. En %	4T2023 (en millier)	Evol. ann. En %	4T2023 (en millier)	Evol. ann. En %	4T2023 (en millier)	Evol. ann. En %
Ensemble hors intérim	36,0	-0,4%	7,4	-2,9%	26,7	0,1%	70,0	-0,5%
Industrie	8,5	-3,5%	1,4	-4,2%	7,2	0,7%	17,2	-1,8%
Construction	3,3	1,1%	0,6	-2,7%	2,0	-4,0%	6,0	-1,1%
Commerce	7,0	-0,1%	1,9	-0,9%	6,9	0,4%	15,8	0,0%
Commerce de gros	1,8	-1,8%	0,7	-3,5%	2,6	1,1%	0,0	-0,6%
Commerce de détail	4,0	-0,4%	1,0	-0,1%	3,1	-0,7%	0,0	-0,5%
Services hors intérim	17,2	0,7%	3,4	0,2%	10,5	0,2%	31,1	0,1%

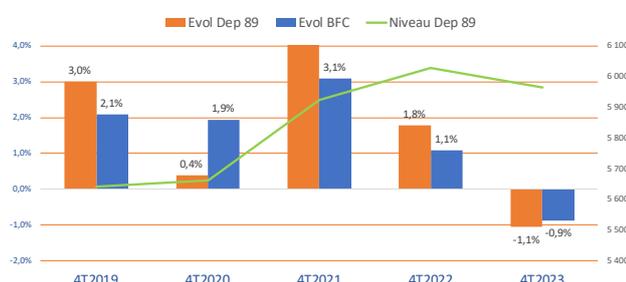
Source Urssaf

Evol. annuelle des effectifs salariés

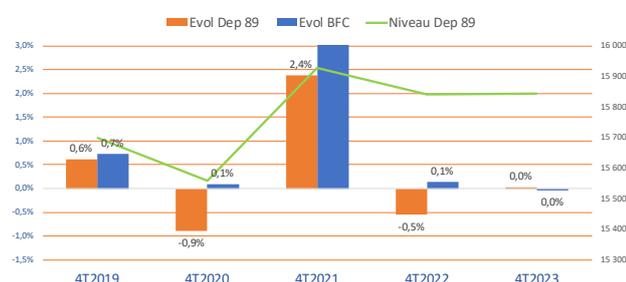
Industrie



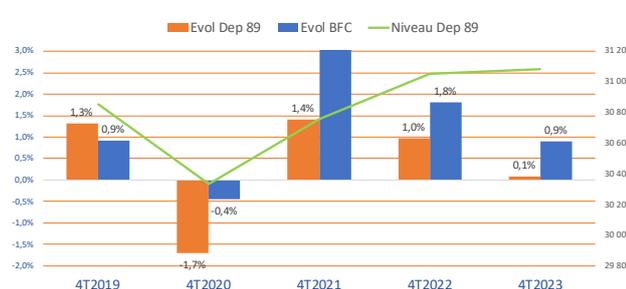
Construction



Commerce



Services hors intérim



Source Urssaf

Avallon : un arrondissement en baisse

L'arrondissement d'Avallon enregistre une diminution globale de ses effectifs salariés. En effet, on constate une baisse de - 2,9 % soit environ 220 postes perdus sur une année glissante. Il s'agit de la plus forte baisse des 3 arrondissements du département. Les difficultés sont présentes dans tous les secteurs d'activité de l'arrondissement.

Le secteur des **services (hors intérim)** représente à lui seul une perte de 120 postes, soit une diminution de - 3,4 % sur une année glissante. La perte la plus importante est celle constatée dans les transports et entreposage avec 110 postes en moins sur un an. Dans une moindre mesure, on note également des diminutions dans les activités de services administratifs et de soutien et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (-20 postes chacun).

Le secteur secondaire, industrie et construction, est également dans le rouge. Sur le territoire de l'Avallonnais, l'**industrie** enregistre une perte de plus de 60 postes, soit une baisse de - 4,2 %. Dans le détail, la fabrication de machines et d'équipements perd le plus d'effectifs sur l'année (- 40 postes). On trouve ensuite l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux avec environ 30 postes perdus.

La **construction** baisse également de - 2,7%, soit - 20 postes répartis à la fois dans la construction de bâtiments et de travaux spécialisés.

Enfin, le **commerce** perd près de 20 postes sur une année glissante (- 0,9 %), principalement dans le commerce de gros (hors automobiles et motocycles).

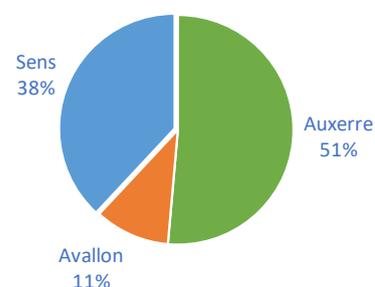
Auxerre en perte de vitesse

Sur une année glissante, l'arrondissement d'Auxerre voit son effectif salarié décroître de près de 160 postes, soit une baisse d'environ - 0,4 %.

La baisse sur l'arrondissement d'Auxerre s'explique en grande partie par la perte de plus de 310 postes sur le **secteur industriel**, soit une diminution de - 3,5 %. La fabrication des matériels de transport subit la plus forte perte avec 190 postes perdus (-19,6%). L'industrie des plastiques et autres produits non minéraux représente la deuxième plus forte baisse en volume avec une perte de près de 80 postes (-10,5 %) tout comme l'industrie agro-alimentaire qui voit son effectif perdre 70 postes (-3,9 %). L'augmentation des effectifs, notamment dans la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 11,1 %) et la production et la distribution d'eau (+ 9,0 %) ne suffisent pas à compenser les pertes.

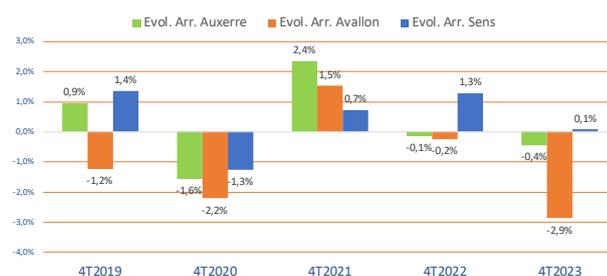
Dans la construction et les services, la hausse se poursuit sur un an. A l'image du département, le secteur des **services (hors inté-**

Répartition des effectifs salariés de l'Yonne par arrondissement

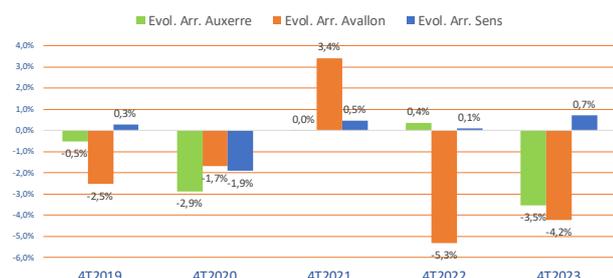


Evol. annuelle des effectifs salariés

Total hors intérim



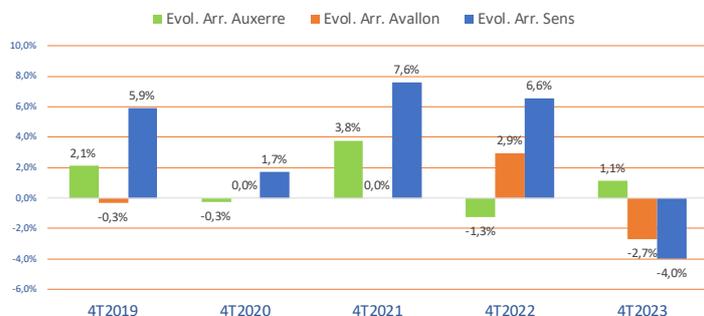
Industrie



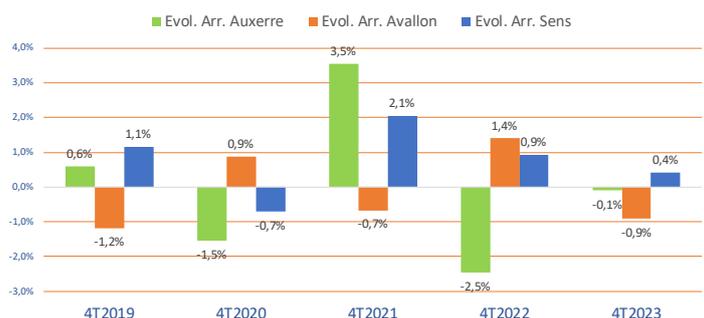
Source Urssaf

Evol. annuelle des effectifs salariés

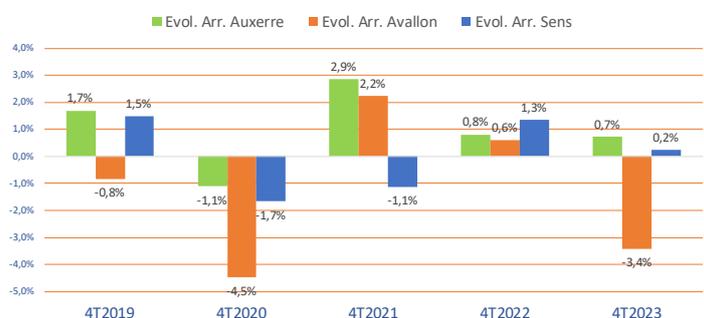
Construction



Commerce



Services hors intérim



rim) représente une légère hausse de + 0,7 % soit un volume de 120 postes sur une année glissante. Cette augmentation est principalement portée par les activités de services et de soutien (110 postes pour une hausse de + 3,9 %) et par les arts, spectacles et activités récréatives (50 postes pour une hausse de + 7,3 %). A l'inverse, on constate des difficultés dans le secteur des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (-70 postes sur un an).

La **construction** gagne près de 40 postes sur une année glissante, soit une augmentation de 1,1 %. Toutefois, il convient de nuancer ce chiffre car si les travaux de construction spécialisés engrangent 60 postes supplémentaires (+ 2,1 %), il faut souligner les quelques pertes dans la construction de bâtiments et dans le génie civil.

Enfin, on observe sur le secteur du **commerce** une légère baisse de - 0,1 %, soit -10 postes. Ce constat s'explique par la hausse dans le commerce de réparation d'automobiles et motocycles de + 40 postes (+3,5%) qui vient compenser la perte dans le commerce de gros et de détail.

Une hausse qui tend à se stabiliser dans le sénonais

Le secteur Senonais est l'unique territoire du département où le nombre d'emplois est en hausse, avec cependant des disparités selon les secteurs d'activités.

En effet, l'emploi est affecté par la baisse dans le secteur de la **construction** (- 80 postes). Cette baisse est due à la perte de - 60 postes dans le domaine des travaux de construction spécialisés et à la diminution de quelques postes au sein de la construction de bâtiments.

Le secteur des **services** (hors intérim) reste stable, avec une légère augmentation de + 0,2 % du nombre d'emplois. Cela est dû à la perte de - 60 emplois au sein des filières des arts et spectacles, et des activités de services administratifs, qui contrebalance l'augmentation au sein de l'action sociale (+ 40 postes) et des autres activités de service (+ 7 %).

Malgré un ralentissement, le secteur du **commerce** poursuit sa hausse avec une évolution positive de + 30 emplois sur un an. Cette augmentation est due au commerce de gros et de réparation d'automobiles, qui cumulent ensemble 50 postes supplémentaires.

Avec 50 postes supplémentaires, l'**industrie** se porte bien. Cependant, le domaine de la fabrication de machines et équipements n.c.a et celui de l'industrie des plastiques, qui ont chacun perdu 30 postes, contrastent avec celui de la métallurgie (+ 40 postes).

Variation annuelle de l'emploi intérimaire par arrondissement

	Effectifs intérimaires 4T2023	Variation annuelle 4T2022 - 4T2023	
		en %	en volume
Yonne*	4 220	-7,9%	-210
Auxerre	1 990	-9,6%	-30
Avallon	130	-18,6%	-130
Sens	1 970	-6,3%	-360

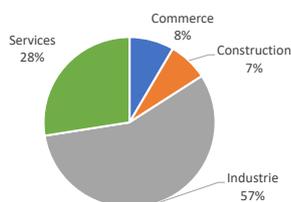
* l'arrondissement n'étant pas toujours connu, la somme peut différer du total du département.

Baisse dans l'intérim

Fin décembre 2023, l'Yonne compte environ 70 000 salariés permanents (c'est-à-dire salariés en CDD ou en CDI) auxquels on peut ajouter plus de 4 200 intérimaires. Environ la moitié des intérimaires travaille dans le secteur de l'industrie (57 %). Sur un an, l'intérim dans le département de l'Yonne a baissé de - 7,9 %.

Au final, sur un an dans l'Yonne, la baisse des effectifs intérimaires (- 210 postes) s'ajoute à celle des effectifs permanents (- 360 postes).

Recours à l'intérim mesuré à l'établissement utilisateur dans l'Yonne



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Note méthodologique :

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La **DSN est mensuelle**. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. **Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.**

L'**effectif salarié**, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. **Les effectifs des apprentis sont inclus dans les effectifs salariés.**

Les données sur **les effectifs salariés permanents** sont hors intérim et incluent les apprentis Elles sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés. Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille.

Les indicateurs :

Les **effectifs salariés** sont mesurés en **valeurs brutes**. La variation annuelle fournit l'évolution de l'effectif salarié (en pourcentage) entre un trimestre et le même trimestre de l'année précédente. **Les évolutions sur la « période de crise sanitaire »** sont calculées entre le dernier trimestre connu est le même trimestre de l'année 2019 (trimestre non impacté par la crise sanitaire).

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

L'emploi dans l'Yonne n° 58



N° ISSN : 2110-5391

Publication de l'Urssaf Bourgogne, de la Maison de l'Emploi d'Auxerre et de la CCI de l'Yonne.

Directeur de la publication : **Lionel Matz, directeur de l'Urssaf Bourgogne.**

Pour en savoir plus :

- **Jeanne-Clémence Andrey**
Urssaf Bourgogne
- jeanne-clemence.andrey@urssaf.fr
- **Wilfrid Richebourg**
Maison de l'emploi d'Auxerre -
wrichebourg@mdeauxerrois.com
- **Thibaud Floch'h**
CCI de l'Yonne -
t.flochandro@yonne.cci.fr

Retrouvez Stat'Ur sur www.urssaf.org et l'emploi dans l'Yonne sur bourgogne.urssaf.fr